

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'entamer une discussion.

L'hon. M. Pickersgill: Il n'est pas question d'entamer une discussion.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mes honorables amis ont beau être voisins de pupitre, ils ne s'entendent pas plus que lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre.

LE TARIF-MARCHANDISES

DEMANDE DE RETARDER L'OCTROI DE LA MAJORATION PROPOSÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. E. Johnston (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le gouvernement prendra-t-il les dispositions nécessaires pour retarder tout relèvement du tarif-marchandises réclamé par les chemins de fer, dont la dernière demande est de l'ordre de 10 p. 100, jusqu'à ce qu'une enquête véritable ait eu lieu, que les provinces aient eu l'occasion d'exposer leurs points de vue et qu'un effort ait été tenté en vue d'assurer une plus grande égalité des taux du transport-marchandises dans tout le Canada?

L'hon. Georges H. Hees (ministre des Transports): Comme les honorables députés le savent, monsieur l'Orateur, la Commission des transports n'a pas fini d'entendre la cause et elle ne mettra pas fin à l'audience avant que toutes les parties aient eu suffisamment l'occasion de se faire entendre. Elle fera ensuite rapport au gouvernement qui étudiera sérieusement la question.

M. Johnston (Bow-River): Puis-je, alors, poser une autre question? N'est-il pas vrai que sur les 10 p. 100 une tranche de 4 p. 100, accordée le 24 septembre, entrera en vigueur à moins que le gouvernement ne prenne des dispositions pour y faire obstacle?

L'hon. M. Hees: Pas que je sache, monsieur l'Orateur. Je vais communiquer immédiatement avec le président de la Commission des transports, et je donnerai ma réponse demain.

TRAVAUX PUBLICS

RIVIÈRES GATINEAU ET OUTAOUAIS— DEMANDE DE MURS DE PROTECTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alexis Caron (Hull): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Le ministre a-t-il l'intention de revenir à une méthode employée pendant plus de 50 ans, jusqu'à 1953?

Je songe ici à l'aménagement de murs de protection le long de l'Ottawa et de la Gatineau, de façon à empêcher l'érosion?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je remercie tout d'abord l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question. Mon ministère a pour principe de procéder à des aménagements de ce genre seulement lorsque les dégâts causés aux rives sont attribuables à la navigation. Je suis ministre depuis peu de temps, mais j'ai pu me rendre compte que nombreux sont les habitants des diverses régions du Canada qui voudraient nous voir agir pour empêcher l'érosion. Le gouvernement fédéral ne peut toutefois pas être tenu responsable d'une érosion attribuable à des causes naturelles. Sa responsabilité n'est engagée que là où l'érosion est attribuable à la navigation.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Bourget (Lévis): Monsieur l'Orateur, devons-nous conclure de la réponse que le ministre des Travaux publics a faite il y a quelques minutes à l'honorable député de Hull (M. Caron) qu'on ne donnera pas suite, au cours de la présente année financière, aux travaux de protection projetés par le Gouvernement précédent?

L'hon. M. Green: J'ignore si tous les travaux seront terminés durant la présente année financière. Comme le sait l'honorable député de Lévis, le ministère des Travaux publics entreprend des travaux de ce genre pour obvier aux dommages causés par la navigation et non pas simplement pour empêcher l'érosion que, dans le cours ordinaire des choses, les rivières font subir à leurs rives.

M. Bourget: J'ai une autre question, monsieur l'Orateur. Je demande ces précisions, parce qu'il y a eu des appels de soumission à l'égard de travaux de ma propre circonscription, il y a quelques semaines. Je crois que rien n'a encore été fait. Il s'agit d'une question d'intérêt national, puisqu'elle se rattache au programme administratif.

Des voix: La question!

M. Bourget: Lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci, nos vis-à-vis posaient très souvent des questions de ce genre. Qu'ils se rappellent que chaque fois qu'une question était posée ou soulevée par des députés de ce côté...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Green: Je suis très heureux de répondre à cette question, même si je suis un peu étonné que l'honorable député l'ait